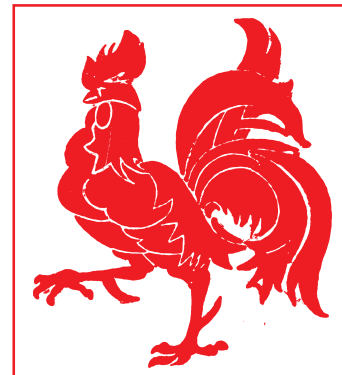


Bureau postal de dépôt
1030 Bruxelles 3

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
1030 BRUXELLES 3
1 / 3392

LA LIGUE WALLONNE

Périodique mensuel d'études et d'actions de la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles,
attaché à la diffusion de la culture française et à la promotion de la communauté Wallonie-Bruxelles.



Abonnement annuel : 10,00 Euros Fondée à Etterbeek en 1913 - Affiliée à l'U.G.W.B.

93^{ème} année

C.B. 145-0539031-61

Septembre 2006

Ligue Wallonne - ASBL - 1200 Bruxelles

Ne paraît pas en Juillet et en Août

Présidente :

Gilberte LAMBOT, Avenue Palmerston, 21 - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02.230.03.55

Administrateur-Trésorier :

Raymond WATRICE, Avenue V. Gilsoul, 70 - 1200 Bruxelles
Téléphone : 02.770.62.21

Vice-Présidente :

Marie-Claire WILLIQUET-DALOZE, Avenue du Onze Novembre, 28,- Bte 2
1040 Bruxelles - Téléphone : 02.734.77.02

Editeur reponsable :

Gilberte LAMBOT-DURAND, Av. Palmerston, 21 - 1000 Bxl

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Imprimerie Impri-Compo s.p.r.l. - Rue Victor Rauter, 28A - 1070 Bruxelles - Tél.: 02.524.04.92 - Fax : 02.527.00.98

CONSTITUTION WALLONNE PROJET

On lira ci-dessous quelques extraits significatifs du projet de Constitution wallonne déposé au Parlement de Namur par MM. Van Cauwenberghe, Bayenet, Ficherouille, Collignon, Happart, Eliane Tillieux. Même si la proposition peut sembler peu audacieuse, elle consacre des principes ou des dispositions qui sont très avancés. Comme le fait de lier la « *qualité* » (terme typique du « *nationalisme de contestation* » à mi-chemin de citoyenneté et de nationalité), de Wallon à la résidence, de changer les formules du serment, d'établir l'égalité des hommes et des femmes, d'énumérer des droits sociaux, de rendre plus forte la nécessité de la concertation sociale, d'affirmer le lien aux pays de culture germanique à travers les communes germanophones, le lien avec Bruxelles et de parler d'un Etat étranger - le seul dont il soit question - la République française. En outre, cette Constitution ne peut être suspendue. Et elle ne peut être révisée que par les Parlementaires wallons. Répétons que ce texte qui n'est pas audacieux a le mérite immense - s'il était adopté - d'empêcher toute fusion avec la Communauté (déjà rendue difficile par la Constitution fédérale elle-même), tout en inaugurant des rapports avec Bruxelles qui, sans doute, respectent la Constitution belge, mais fondent aussi, par rapport à elle un fait nouveau. Cette proposition est offensive

sur certains points. Elle utilise les mots « *nation* » et « *République* » certes discrètement et sans « *scandale* », et jamais le mot « *roi* ».

Rédiger une Constitution est toujours un acte politique important. La Wallonie est un Etat dont le mouvement wallon a toujours voulu la consécration dans le but de redresser la Wallonie. Plus l'Etat wallon sera fort, mieux ce sera de ce point de vue qui n'intéresse pas que les juristes, mais tout citoyen soucieux, notamment, de la plaie du chômage et de celle de la xénophobie. Le texte constitutionnel wallon ne va pas rendre ces deux maux impossibles, mais il fait solennellement obligation aux citoyens de ne pas les accepter.

On imagine bien que beaucoup y verront un acte symbolique, une pure déclaration de principes. N'empêche que pour le mouvement wallon, voir ses exigences gravées dans le texte d'une Constitution, cela représente quelque chose qui n'est en rien anodin. En outre, la Constitution révèle à lui-même un Etat wallon encore assez peu perçu comme tel dans ses attributs souverains par l'opinion publique. Nous avons souligné les passages importants ou significatifs, ceux qui délivrent un message. Et en dépit de la fidélité de la Constitution à la Constitution fédérale, annoncent des dynamiques ultérieures.

Article 1 : *La Wallonie est une communauté d'hommes et de femmes dotés d'une histoire, d'une identité et d'une conscience collective. Son incarnation politique est la Région wallonne.*

Article 2 : *La Wallonie est une Région à pouvoir législatif fondée sur le suffrage universel, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, le progrès et la responsabilité.*

Article 4 : [...] *Les autorités wallonnes expriment (...) leur ouverture aux communes dont la population exprimerait sa volonté d'intégrer le territoire wallon.*

Article 9 : *La Wallonie respecte les spécificités du statut régional de la commune des Fourons (cet article est suivi d'une « disposition transitoire » et n'entrera en jeu que lorsque l'art. 5 al. 3 de la Constitution belge sera appliqué aux Fourons).*

Article 10 : *La capitale de la Wallonie est à Namur (...) La Wallonie partage avec Bruxelles le siège des institutions communes aux Wallons et aux Bruxellois francophones.*

Article 12 : *La qualité de Wallon se fonde sur la résidence en Wallonie et se nourrit d'une adhésion à des valeurs fondamentalement communes.*

Article 13 : (...) *La fête de la nation wallonne est dénommée « Fête de la Wallonie » (...)*

Article 15 : *Le but de la société wallonne est le bonheur commun, le progrès partagé et le bien-être des générations futures.*

Article 18 : *Dans tous les domaines (...) les droits et les obligations entre les femmes et les hommes sont identiques (...).*

Article 19 : *Chacun (...) bénéficie des garanties offertes par la laïcité de l'Etat.*

Article 21 : *Les autorités wallonnes visent la meilleure insertion des aînés dans la société...*

Article 25 : *La liberté syndicale est consacrée*

Article 26 : (...) *Le Gouvernement promeut la tradition wallonne de concertation et de dialogue social entre les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs (...).*

Article 38 : (...) *Les autorités publiques wallonnes (visent à...) concrétiser*

1° *le droit : à la protection de la personne (2°, 3° (etc.) ...à un logement décent, à un accès à l'énergie, à un environnement sain, à l'intégration sociale et professionnelles.*

Article 41 : *Les Wallons ont droit à la connaissance de leur histoire (...)*

Article 42 : *Les langues régionales de Wallonie - picard, wallon champenois, lorrain et francique - font partie intégrante du patrimoine commun. Leur apprentissage et leur diffusion culturelle sont encouragés, notamment par les pouvoirs publics.*

Article 52 : *La Région wallonne dispose de compétences implicites.*

Article 74 : (...) *Tout propos à caractère raciste ou xénophobe doit être considéré comme extérieur à la fonction parlementaire.*

Article 88 : *Les membres du Gouvernement wallon sont élus par le Parlement wallon. Ils prêtent serment entre les mains de son Président en ces termes: Je jure fidélité à la Wallonie et obéissance à la Constitution.*

Article 89 : *Les membres du Gouvernement wallon désignent en leur sein le Ministre-Président. Dans le respect du prescrit constitutionnel fédéral, le Parlement wallon peut instaurer et modéliser par décret spécial l'élection directe du Président du Gouvernement wallon par l'ensemble de la population wallonne s'exprimant ait suffrage universel dans le cadre d'une circonscription unique.*

Article 96 : (...) (Les fonctionnaires wallons prêtent serment selon la formule): *Je jure fidélité au Gouvernement, obéissance à la Constitution et aux lois en vigueur en Wallonie.*

Article 119 : *Les habitants des communes de langue allemande et leurs institutions jouent, pour la Wallonie entière, un rôle de relais privilégié vers les pays de culture germanique.*

Titre X De la solidarité instituée avec Bruxelles.

[Ici plusieurs articles insistent sur cette solidarité, permettant des transferts, mais établissant les Régions comme le socle des coopérations, un peu sur le modèle de l'article déposé par le Manifeste wallon au Parlement en 2003. La base de la coopération se fait avec la COCOF.]

Article 138 : *Dans le cadre des compétences régionales (...) les membres du Gouvernement wallon peuvent participer aux (...) Conseils européens (...) Le Parlement wallon peut créer une commission chargée (des) (...) affaires européennes...*

Article 139 : *La Wallonie entretient en matière linguistique et culturelle et dans tous les domaines où elle le juge opportun, des relations privilégiées avec la République Française.*

Article 140 : *La Wallonie se déclare ouverte aux autres peuples et à leur culture (...) Elle encourage la coopération entre les peuples (...).*

Article 141 : *La Région Wallonne conduit des relations internationales dans le cadre de ses compétences, y compris la conclusion de traités (...).*

(...) *Le Gouvernement wallon conclut des traités sur les matières qui relèvent de la compétence du Parlement wallon. Ces traités n'ont d'effet qu'avec l'assentiment de ce dernier.*

Article 144 : *Le texte de la Constitution wallonne est établi en français et en allemand.*

Article 146 : *La Constitution wallonne ne peut être suspendue en tout ni en partie.*

Article 148 : *Le Parlement wallon est seul en droit de procéder à la révision des dispositions de la présente Constitution.*

Certains journaux ont déjà réagi face à ce texte qui prône la solidarité entre Bruxelles et la Wallonie pour... regretter qu'il ne la prône pas'. Ce qui semble vraiment relever d'un réflexe compulsif chez certains quand une démarche concerne surtout la Wallonie sans oublier Bruxelles. La seule solidarité acceptable entre Bruxelles et la Wallonie devait donc être formulée comment ? Nous lisons ces choses dans des organes de presse qui seraient voués à disparaître s'ils n'étaient pas lus en Wallonie, mais nous lisons aussi dans les mêmes organes de presse que, sans Bruxelles, la Wallonie ne pourrait rien faire. Et eux ? Cependant, la chaîne Vers l'Avenir et la chaîne SudPresse en Wallonie ont dans l'ensemble commenté favorablement l'initiative de même que, à Bruxelles, le journal Le Soir. La réaction de La Nouvelle Gazette (et l'ensemble des journaux de Sud-Presse), propose une vraie trouvaille. A l'objection selon laquelle il faudrait se préoccuper des « vrais problèmes de gens », le journal objecte que, d'abord, la Constitution se préoccupe de ces problèmes et qu'ensuite, dans la vie, il n'y a pas que les vrais problèmes. Le Vif est également favorable et souligne le fait que la solidarité Wallonie-Bruxelles repose aussi sur deux régions qui gardent leur identité sans se séparer pour cela. La Constitution wallonne pourrait aller jusqu'à réconcilier vraiment les Wallons de Bruxelles et ceux de Wallonie avec les Bruxellois francophones. Elle aurait alors résolu un problème insoluble depuis près d'un siècle.

José FONTAINE

P.S. Nous attendons vos suggestions et commentaires.



BRUXELLES MA RÉGION

10 PROPOSITIONS DU FDF POUR QUE BRUXELLES ET SA PÉRIPHÉRIE SE FASSENT RESPECTER

Au cours d'une conférence de presse tenue en avril dernier, Monsieur Olivier MAINGAIN, président du FDF, député fédéral, et Monsieur Didier GOSUIN, député bruxellois, bourgmestre FDF d'Auderghem, ont interpellé Yves Leterme, ministre-président CD&V du gouvernement flamand sur les attaques répétées à l'encontre de Bruxelles et de sa périphérie.

Un constat : la Flandre se refuse de reconnaître Bruxelles comme une région à part entière et comme région majoritairement francophone ; elle préconise une nouvelle structure institutionnelle de la Belgique basée sur deux États, l'État flamand et l'État wallon, cogérant l'agglomération bruxelloise composée de 19 communes, tout en conservant Bruxelles comme la capitale de l'État flamand.

Partant de ce constat, la réponse d'Olivier Maingain et de Didier Gosuin à cette nouvelle provocation flamande est claire et sans ambiguïté : le FDF refusera tout modèle institutionnel de cogestion de la région de Bruxelles et toute nouvelle ingérence de la Flandre dans les affaires bruxelloises ; le FDF refusera également toute vision de Bruxelles conçue en tant que district européen qui affaiblirait la réalité francophone de Bruxelles. Contre-attaquant, les deux chefs de file du mouvement francophone bruxellois posent dix exigences

1. Élargissement des limites territoriales de la Région bruxelloise afin de répondre aux enjeux citoyens et socio-économiques de demain. A cet effet, le FDF préconise la fixation des limites territoriales de Bruxelles par l'organisation d'une consultation populaire dans 12 ou 14 communes appartenant à la Région flamande et à la Région wallonne, soit les communes à facilités auxquelles s'ajoutent Beersel, Dilbeek, Grimbergen, Leeuw-St-Pierre, Braine l'Alleud, Zaventem et Machelen. A défaut de l'organisation d'une consultation populaire, le FDF est favorable à l'intégration d'office des six communes à facilités à la Région bruxelloise.

2. Faire de Bruxelles une Région à part entière. Il faut savoir que la nouvelle Constitution de la Belgique n'a réservé le principe de l'autonomie constitutive qu'aux Communautés française et flamande. Aussi le FDF revendique, sans contrepartie, l'autonomie constitutive à la Région bruxelloise car elle résulte, souligne les deux porte-parole du FDF, non seulement d'un accord politique antérieur, mais et surtout elle est la consécration en droit du principe d'égalité entre les Régions dans un Etat fédéral.

3. Rétablissement du suffrage universel au niveau régional, refus de toute nouvelle représentation garantie au profit de la minorité néerlandophone, et retour pour le Parlement bruxellois à l'élection de 75 membres au lieu de l'élection de 89 membres, qui assure automatiquement 17 parlementaires à la communauté flamande quel que soit le nombre de voix recueillies. Devant une menace sérieuse d'un blocage éventuel des institutions bruxelloises, Olivier Maingain et Didier Gosuin demandent instamment que le mécanisme de la responsabilité politique du gouvernement bruxellois soit calqué sur celui en vigueur aux autres niveaux de pouvoir, dont le fédéral.

4. Mettre fin aux privilèges des partis flamands dans les institutions bruxelloises notamment la règle de parité dans la composition du Parlement bruxellois et la représentation flamande garantie dans les organes des pararégionaux bruxellois. Pour Olivier Maingain et Didier Gosuin, le Gouvernement bruxellois doit être représentatif de la majorité parlementaire.

5. Révision des lois sur l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire à Bruxelles pour regagner des emplois publics au profit des Francophones. Le FDF revendique la suppression des exigences linguistiques pour les agents communaux pour le personnel et les services d'urgence des hôpitaux publics bruxellois qui seront soumis au principe

"unilinguisme des agents, bilinguisme des services" dans une répartition de 75 %-25 % des emplois à pourvoir. Cette revendication a une portée positive pour les Wallons de Wallonie vers l'occupation d'emplois dans les administrations et les institutions bruxelloises

6. Financement correct de la Région Bruxelloise au départ de la richesse produite dans la Région. Le FDF ouvre plusieurs pistes pour la mise en place de diverses formes de recettes, notamment celle d'un système inspiré des villes-Etats allemandes (Hambourg, Berlin, Brême) où est appliqué un mécanisme de compensation des surcroûts de charges supportées par une entité fédérée privée de son espace socio-économique. Le FDF suggère aussi la prise en charge, par l'Etat fédéral, des surcroûts assumés par Bruxelles en tant que capitale fédérale et européenne.

7. Simplification des institutions bruxelloises, notamment par la suppression de la Commission communautaire commune par une redistribution des compétences "bicommunautaires" en matières sociales et de santé à la Région Bruxelloise et aux Commissions communautaires française et néerlandaise.

8. Application, sans réserve, de la Convention-cadre au bénéfice des populations francophones qui ne pourraient être rattachées à la Région Bruxelloise.

9. Départ des institutions régionales et communautaires flamandes de Bruxelles. Olivier Maingain et Didier Gosuin dénoncent l'appropriation de Bruxelles par les autorités flamandes nonobstant les avis négatifs du Conseil d'Etat (Chambre flamande). Ils rappellent une fois encore que Bruxelles n'est pas la capitale de la Flandre et insistent auprès des autorités de la Région Bruxelloise pour mettre fin à cette situation attentatoire à l'autonomie régionale et à la loyauté fédérale. Le départ des institutions régionales flamandes de Bruxelles, soulignent-ils, traduirait le respect de la volonté des Bruxellois qui n'accepteront jamais que Bruxelles soit la capitale de la Flandre.

10. Renforcement de l'axe Wallonie-Bruxelles. Les constats économiques sont patents pour démontrer que la Région Wallonne et la Région Bruxelloise doivent impérativement mener de concert leurs politiques économiques. La survie de la Région de Bruxelles n'est possible que si politiquement, économiquement, culturellement, les liens avec la Wallonie sont renforcés. Pour la Wallonie, Bruxelles constitue une formidable vitrine ouverte sur le monde. Olivier Maingain et Didier Gosuin insistent sur la mise en oeuvre, par les deux régions francophones, de synergies portant sur la politique de l'emploi et de l'économie, le commerce extérieur, les relations internationales, la politique scientifique, le tourisme. Le tissage de liens étroits entre Bruxelles et la Wallonie.

Raymond WATRICE



OLIVIER MAINGAIN



DIDIER GOSUIN

Emplois volés aux Francophones à la Région de Bruxelles

Les services administratifs de la Région de Bruxelles sont soumis légalement à l'établissement d'un cadre linguistique précisant notamment la répartition des emplois entre francophones et néerlandophones.

Le dernier cadre établi en la matière l'avait été sous l'ancienne majorité MR-PS. Il avait donné lieu à de longs palabres et à diverses oppositions de membres flamands de l'Exécutif. Il y avait même eu démission d'un de ses membres, en l'occurrence M. Anciaux père. L'on s'était mis finalement d'accord sur une répartition qui, en gros, retenait les proportions 71 % F et 29 % N, alors que les Flamands, au départ, prétendaient ne pas dépasser les 70 % F.

En réalité, à l'époque, en tenant compte des dossiers à traiter dans chaque langue et des services à effectuer, la proportion 75 % F et 25 % N aurait été plus correcte. Il s'agissait donc déjà d'un compromis politique, mais il avait été formellement admis que lors de la révision ultérieure, l'on tiendrait compte de l'évolution

vers l'augmentation indispensable pour le cadre linguistique français.

Or, le moment était arrivé car le cadre dont il vient d'être question a été attaqué au Conseil d'Etat et annulé par cette juridiction administrative suprême.

Il fallait donc adapter les cadres mais, normalement, en augmentant adéquatement la proportion réservée aux Francophones. Suivant divers comptages, le minimum admissible en la matière aurait dû être plus ou moins 73,5 % F. Cela représentait, grosso modo, 22 emplois supplémentaires, pour le cadre français.

C'est là que l'ineffable Mme Grouwels qui a, malheureusement, grâce à l'alliance politique dite l'Olivier, la Fonction publique dans ses compétences, est intervenue. Elle a manœuvré pour obtenir de ses collègues francophones, et notamment de MM. Picqué et Cerexhe, la reprise des proportions du cadre annulé. Pour se donner bonne conscience, l'on a invoqué le fait que l'établissement d'un autre cadre demanderait des négociations ardues. L'on a agité également le fait qu'il fallait mettre rapidement fin à l'incertitude juridique en matière de promotions, etc.

En attendant, les membres francophones du gouvernement régional ont cédé. Ils ont consacré ainsi la perte de plus ou moins 20 emplois francophones à l'époque où en chœur ils prétendent, notamment les deux ministres précités, avoir comme souci premier l'emploi des jeunes Bruxellois. De plus, il s'agit d'emplois qui ne nécessitent aucune exigence linguistique puisque la règle légale pour les services de la Région de Bruxelles est : « unilinguisme des agents, bilinguisme des services ». Ici « Le bilinguisme, c'est sexy » de Mme Grouwels n'était pas de mise.

Une fois de plus, dès qu'il s'agit de problèmes linguistiques pourtant liés à l'emploi, certains capitulent en rase campagne.

Les Francophones devraient se souvenir de cette attitude lors des prochains scrutins.

Pertinax Juillet 2006



LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Quid des politiques culturelles communautaires

Dans une interpellation à Madame Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, portant sur les "futures politiques de coopération intra-belges de la Communauté française", Madame Caroline PERSOONS, députée régionale FDF, pose le problème de l'état d'avancement des négociations avec la Communauté flamande. Interpellation d'autant plus pertinente que la signature d'un accord de coopération avec la Communauté flamande est à l'ordre du jour depuis décembre 2004, les négociations devant débuter en janvier 2005 et se terminer fin décembre 2005 !

Echaudée par les expériences de Flagey et du survol de Bruxelles, Caroline Persoons s'inquiète au sujet de l'attitude de la Communauté française devant les exigences de M. Bert Anciaux et craint de la part de la ministre une réaction insuffisamment ferme sachant que la Communauté flamande progresse dans son plan de flamandisation de Bruxelles et de sa périphérie. Aussi pose-t-elle à la ministre diverses questions sur l'état des négociations :

Quels sont les problèmes déjà examinés ? Quelles sont les propositions, les demandes et/ou les revendications de la Communauté flamande ? Quelles sont celles de la Communauté française ? Quelles sont les conditions posées par la Communauté française pour garantir l'équilibre entre les deux Communautés ?

"Culturellement, sociologiquement et économiquement, souligne Caroline Persoons, Bruxelles et sa périphérie forment une communauté urbaine. Je suis très attachée à cette notion pour les politiques bruxelloises, régionales, mais aussi pour les politiques culturelles". Et de citer les villes françaises de Lille et de Lyon qui ont constitué des communautés urbaines lesquelles ont eu des effets positifs sur l'emploi, l'aménagement, la mobilité et la culture. Les liens entre une grande ville et sa banlieue sont essentiels. Assez curieusement, lors d'une interpellation précédente au cours de laquelle un parlementaire bruxelloise, Madame Corbisier, avait évoqué un décret de la Communauté flamande relatif à la lecture publique, Madame la Ministre Fadila Laanan avait répondu qu'elle n'avait pas connaissance du décret flamand imposant un quota de 75 % de livres en néerlandais et de 25 % en langues étrangères, y

compris le français pour obtenir des subventions ! Cette disposition dudit décret devrait, paraît-il, être évoquée lors de la discussion de coopération avec la Communauté flamande. Quelle place, se demande Caroline Persoons, la périphérie tiendra-t-elle dans cet accord ? Et d'interroger la ministre : *Quelle position défendez-vous face à Bert Anciaux et à la Communauté flamande qui privilégie le droit du sol et le principe de territorialité ?* Des armes juridiques existent cependant qui défendent les Francophones de la périphérie. Encore faut-il les utiliser ! Ce qui existe, existe. Cela ne se renégocie pas. La Communauté française a des compétences aux portes de Bruxelles. Elle doit les utiliser. A-t-elle la volonté de les utiliser ?

En réponse à l'interpellation de Caroline Persoons, la ministre de la Culture, Madame Fadila Laanan, annonce la mise en place d'une concertation informelle avec la Communauté flamande pour aboutir à des propositions concrètes de synergies favorables aux politiques culturelles des deux Communautés. Une concertation demandée fin d'année 2005 au ministre Bert Anciaux du gouvernement flamand. Très bien ! Mais, comme soeur Anne, la ministre francophone ne voit rien venir ! Et pour cause... la Flandre ne veut pas de définition concertée de champs exacts de collaborations possibles. Elle applique ses propres décisions...! Les Francophones gesticuleront..., comme d'habitude !

MAURIVILLA

COURRIER



Immersion linguistique en anglais et en allemand en Wallonie.

Dans le numéro de mai 2006, page 3, du Bulletin de la Ligue, un aimable correspondant conteste la possibilité de réaliser, en Wallonie, des immersions linguistiques autres qu'en langue néerlandaise.

Je confirme, ainsi que je l'avais écrit précédemment, que « légalement » les parents et élèves wallons ont le choix, pour semblables immersions, entre l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Suivant les données en ma possession, il existe, en région wallonne : une dizaine de classes d'immersion en anglais, surtout dans la province de Liège, et deux en allemand, dans l'est de la Wallonie. Deux nouvelles unités, pour l'immersion en anglais, devraient être ouvertes très prochainement.

Certes, dans l'ensemble de la région wallonne, il existe de nombreuses pressions directes et indirectes, en faveur du néerlandais.

Il appartient aux directions d'école et surtout aux associations de parents de réagir pour faire respecter la liberté de choix.

C'est ça l'action wallonne

Pertinax

Association culturelle francophone à Zaventem

Après la purification linguistique des chaînes télévisées, voici celle encore plus grave de l'attribution de parcelles de terrain à bâtir!!!

En effet, le Conseil communal de Zaventem a voté au mois de mai un règlement précis pour l'attribution des terrains à bâtir des lotissements communaux. Si l'on n'est pas un "bon Flamand" (inutile d'entrer dans une description de ce qu'est "un bon Flamand"), vous serez invité à passer une épreuve vérifiant votre connaissance de la langue de Vondel. Après évaluation, si elle est positive, il paraît que vous aurez autant de chances d'acquiescer un tel terrain que celles qu'a "un bon Flamand"!

Il n'empêche, cette manière de faire est une nouvelle preuve du repli sur soi de la Flandre.

Patrick VAN CAUWENBERGHE, président de la section FDF de Zaventem et chef de file UF au Conseil communal annonce qu'il dénoncera ce règlement auprès des autorités européennes et mettra tout en oeuvre pour qu'il soit contesté sur le plan juridique.

Rappelons que les élections communales approchent et que le

seul vote utile pour tout démocrate dans cette commune, sera celui attribué à la liste UF, présente à Zaventem. (...et bien évidemment à Sterrebeek, Woluwe St Etienne et Nossegem). De plus amples informations suivront....

A bientôt!

Xavier JACQUE



DIALOGUE

Un style roman...

On gesticule beaucoup et on salive abondamment autour de la nécessaire union des Francophones face à l'impérialisme flamand. Utiles exercices de musculation de la classe politique à quelques mois des élections communales et à quelques encablures d'un nouveau round des négociations communautaires qu'on nous promet âpre et sans doute crucial pour l'avenir du pays. Le choix du terme n'est pas innocent : qui dit round pense ring, cordes, dopage, conditionnement du public, coups bas, hématomes, éponges, huées, dans toutes nos langues nationales. L'arbitre et son fiston prêt à prendre la relève ont déjà été récusés par certains... Quel profil le "front" francophone va-t-il présenter, en tentant d'esquiver les baffes de la partie adverse et d'y répondre ? Soyons-en sûr : on mettra des gants pour le dire, mais des gants de boxe ! Je crois (oh ! Pardon) ... Il me semble qu'on peut parfaitement être solidaire des Francophones de Bruxelles et de la périphérie sans renoncer à son identité wallonne.

L'union nous sied mieux que l'unité. De toutes façons, direz-vous, quand il s'agit de tactique, jamais les états-majors ne s'inquiètent de l'opinion et du moral des troupes. Voulez-vous pourtant avoir votre mot à dire ? La Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles qui regroupe "les combattants de l'espérance" vous propose ce questionnaire :

1° Qui sommes-nous ? Quelle est notre identité ?

2° La Wallonie et Bruxelles doivent-elles nouer des liens entre elles ?

3° Quel serait le meilleur pour la Wallonie et pour Bruxelles ? Une fusion des gouvernements wallon et bruxellois en un seul exécutif de la Communauté française ?

Répondre, c'est déjà tisser de premiers liens. Personnellement, je ne manquerai pas d'ajouter que l'appellation Communauté française ne me revient que... sur une fesse ! La cause francophone aurait une meilleure assise avec une Communauté Wallonie-Bruxelles ou, mieux encore, une Communauté romane de Belgique. Le wallon et le français, langues que nous chérissons pareillement, ne sont-elles pas toutes deux des langues romanes ? Pourrait-on mieux qualifier notre originalité, notre manière d'être, notre culture ? Romans et pas à l'eau de rose !

Jean-Denys BOUSSART

Mayor de la Commune Libre de Saint-Pholien-des-Prés
Président de la Fédération des Groupes Folkloriques Wallons et de la Société littéraire wallonne « Le Royal Caveau liégeois »





BALADE DANS LE MONDE

LA FRANCOPHONIE EN UKRAINE

Par rapport au XIXe siècle lorsque la maîtrise de la langue française était obligatoire du fait du rayonnement politique et culturel de la France, propagé aux extrémités de l'Europe, lui donnant sa

qualité de langue universelle des élites, très peu d'Ukrainiens l'utilisent actuellement (parmi ceux qui l'apprennent pendant plusieurs années) ; pour d'autres, elle ne représente qu'une langue étrangère. Quant au nombre de personnes pouvant réellement s'exprimer en français, le chiffre doit être ramené à un niveau de l'ordre de 30.000 à 50.000 personnes.

Au cours du XXe siècle cependant, l'ascension politique et économique des États-Unis, ainsi que l'existence d'un vaste monde anglophone résultant de l'empire britannique, furent la cause principale d'une expansion continue de la langue disons anglo-américaine, qui finit par menacer les positions du français dans le monde entier en le condamnant dans l'espace post-soviétique.

Alors que plusieurs pays, ayant en partage la langue française, sentaient de façon plus ou moins nette qu'ils avaient en commun des intérêts politiques, économiques et culturels, qu'ils pourraient constituer un ensemble géopolitique susceptible de faire face au monde anglo-saxon, à la communauté hispanique et aux géants d'Asie, l'Ukraine entra dans une période difficile de transformations politiques, économiques et sociales, où les valeurs principales changèrent pour la majorité.

Ces transformations déterminèrent toute la situation linguistique qui s'établit en Ukraine et qu'on peut caractériser par :

1) le rôle dominant de l'anglais dans les affaires, l'activité des entreprises américaines et européennes dans l'espace économique post-soviétique. Ce qui entraîna la demande de traducteurs et d'interprètes d'anglais et favorisa l'intérêt de plusieurs intellectuels à cette langue. Il en résulta que plusieurs millions de citoyens ukrainiens quittèrent le pays, durant les 15 années de l'indépendance, et partirent vers les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Israël, l'Allemagne, la Russie à la recherche d'un avenir incertain mais prometteur ;

2) les transformations dans le système d'éducation nationale qui influencèrent l'intérêt pour cette langue internationale d'immigrés, de politiciens illustres de la fin du siècle dernier, langue principale de communication interculturelle et de la paix au Proche-Orient ;

3) les échanges internationaux à tous les niveaux et le support de multiples programmes de recherches scientifiques par le gouvernement américain et par les organisations non gouvernementales américaines ;

4) les possibilités de poursuivre des études et des recherches scientifiques aux États-Unis grâce à une énorme quantité de bourses accordées par des centaines de fondations non gouvernementales et par des universités américaines ;

5) un afflux considérable de la littérature et de matériaux éducatifs en sciences économiques, politiques et sociales qui ont déterminé toute la base de recherches et de l'éducation.

Par contre, même si on peut constater que l'intérêt pour la langue française ne soit pas du tout tel qu'il fut à l'époque soviétique, des possibilités énormes s'ouvrirent pour les Ukrainiens. Le rôle principal appartient à la France qui créa un réseau culturel de centres français dans les villes principales ukrainiennes avec des médiathèques contenant des milliers de livres d'auteurs français et francophones. C'est là que toute personne intéressée peut se renseigner sur les universités et les programmes de formation, les stages linguistiques et les concours organisés par l'Ambassade de France et par l'Institut français d'Ukraine. Mais ce qui est le plus remarquable, ce sont les manifestations culturelles qu'aucun autre pays n'entreprend sauf la France. Plusieurs années de suite, c'est la fête de la musique qui réunit des musiciens ukrainiens aux cafés et aux théâtres grâce aux efforts des centres français. Les expositions des artistes français, les plus nombreuses dans la capitale mais aussi dans d'autres villes historiques, relient les cultures des deux pays et leur permet d'entretenir un dialogue interculturel.

Le mois d'avril appelé Printemps français en Ukraine depuis l'année 2004 marqua le début d'une nouvelle ère dans les relations culturelles des deux pays. Des manifestations artistiques, des spectacles dans la langue de Victor Hugo, des expositions et des vernissages réunissent les Ukrainiens une trentaine de journées en une trentaine de villes, toujours grâce aux efforts de l'Ambassade de France, des centres français et la participation des alliances françaises.

Bien sûr, il doit encore s'écouler du temps avant que l'Ukraine devienne maître de son destin économique. L'essentiel est que ce peuple, représenté par des intellectuels avec un espoir minime de visiter la France ou un autre pays francophone, garde cet optimisme particulier d'une nation slave et se consacre à la culture française tant aimée en pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Jean-Pierre Défils
Courriel : konstanta@vk.kharkov.ua



POÉSIE ET LITTÉRATURE

HOMMAGE A RAYMOND QUINOT

L'inertie seule est menaçante, poète est pour nous, celui qui rompt l'accoutumance. Ces quelques mots du prix Nobel de littérature, Saint-John Perse, je les dédie à Raymond Quinot qui, en plus du voisinage alphabétique, est un peu notre Raymond Queneau : un humour bon enfant ganté du gris de la mélancolie et masqué du noir de la révolte. Ses poèmes tranchent, dans la poésie belge de langue française, par leur spontanéité, leur fraîcheur et s'il s'y glisse modernisme et révolte, c'est avec le souci de l'humain et de la justice.

C'est en 1920 que notre poète voit le jour à Etterbeek dont, plus tard, il chantera sur papier le charme de ses rues, places et quartiers. Dans un petit poème, « 375, chaussée de Wavre », notre poète pleure la destruction de sa maison natale. C'est dans cette école, à l'époque, on l'appelait encore l'école numéro 1, qu'il écrira ses premiers mots. On le verra par après, il ne s'arrêtera jamais. Sur les mêmes bancs que le futur sénateur André Lagasse, il étudiera, à Ixelles, le latin et le grec. Piochant par la suite le droit administratif, il aura retenu des Romains, le sens et l'organisation de l'Etat. La langue d'Anacréon, Homère et Sappho transportera définitivement son âme dans l'Éden de la poésie.

En 1939, à l'occasion de la drôle de guerre, Raymond Quinot est mobilisé. La suite sera moins drôle. Après la campagne des 18 jours, fait prisonnier, il séjourne une année durant au stalag XI A près de Magdebourg. Trois de ses écrits témoignent de cette douloureuse expérience. Les quelques vers d'un poème dédié à Suzanne parlent d'eux-mêmes

*J'avais à peine traduit Homère
Que je tombai dans les tranchées,
Les canonnades et les stalags
Dont je suis pourtant bien rentré.*

De retour en Belgique, il restera fidèle à sa commune natale et entrera à son service. Il y poursuivra une carrière professionnelle qui le conduira au poste de directeur du service de l'instruction publique. Il y côtoiera notamment les échevins Charles Moureaux, futur ministre de l'éducation, Oscar Leclerc et Christiane Delforge.

Parallèlement à ses tâches administratives, il mènera, sa vie durant, une carrière d'homme de lettres. Non content d'écrire et de publier plus d'une quarantaine de recueils de poèmes et d'essais, Raymond Quinot sert activement la fraternité littéraire. Il sera, ainsi, secrétaire-fondateur puis président des Jeunesses littéraires de Belgique, secrétaire général du Pen Club International, membre de l'Association des Écrivains belges durant plus d'un demi siècle, vice-président de l'Association Royale des Écrivains wallons, Président de la Fondation Charles Plisnier et membre d'encore bien d'autres sociétés littéraires. Son oeuvre, couronnée entre autre par le prix Bouvier-Parvillez de l'Académie royale de langue et de littérature française, a été présentée dans plus de 35 pays.

Voyageur impénitent, notre écrivain connaît aussi bien la planète que tel ou tel petit patelin. Ayant trop voyagé pour se cantonner dans des vues étroites ou tenir des propos réducteurs, il symbolise bien la francophonie plurielle. Féru de jazz, une seule phrase résume bien cette passion : *au XXe siècle, le poète ne prend plus son luth ; le poète prend son saxophone*. Désireux de faire partager son savoir en la matière, il publiera une anthologie internationale du jazz, préfacée par Louis Armstrong !

On ne peut parler de Raymond Quinot sans évoquer, sa muse, son épouse de toujours, Suzanne Cambron. Nombre de ses poèmes lui ont été dédiés. Les quelques vers suivants traduisent une certaine nostalgie:

*Si je n'eus été du XVIIIe,
Perruque blonde ou bien d'argent,
Habit doré, mollet cambré,
Sortant d'un carrosse en été
Pour aider Suze en crinoline.*

*J'eus aimé 1925,
1925 ou bien 30,
Cheveux laqués, ligne au cordeau,
Veston croisé, moustache aisée,
Pour aider Suze en colibri
A sortir de la bugatti.*

Notre poète nous a quittés voici un an, jour pour jour. Son contemporain, l'écrivain Charles Bertin le qualifiait de cousin du Petit Prince qui nous apportait fraîcheur et pureté...

Semblable au coureur de grand fond, écrivait Raymond Quinot, je lutte depuis longtemps, très longtemps, parce que j'ai eu l'honneur d'être choisi pour courir une épreuve, un marathon qui ne peut se terminer que par la chute finale, avec le seul espoir d'apporter un bref message à des inconnus ou seulement de laisser une mince trace lumineuse dans l'infinie nuit des temps.

Grande est sa place au sein des nombreux écrivains Etterbeekois. Je n'en citerai que quelques-uns pour éviter de n'en oublier aucun : Eugénie De Keyser, prix Rossel, Jean-Baptiste Baronian, Georges Sion, Gilles Nelod, François Weyergans, prix Goncourt ... L'enseignement de notre commune a eu la chance de compter Raymond Quinot parmi les siens. C'est un honneur tant pour Etterbeek que pour cette école et pour nous tous, de pouvoir commémorer aujourd'hui un homme dont l'oeuvre a été la passion de toute une vie.

Madame Quinot et tous ses amis, merci.
Merci pour ce que vous avez fait pour lui.

Jean-Luc Robert
Echevin à Etterbeek

Raymond Quinot est né à Etterbeek en 1920 et décédé en 2005. Directeur honoraire à l'Administration de l'Enseignement. Secrétaire fondateur, puis président des Jeunesses littéraires. Administrateur de l'Association des Écrivains belges, du PEN Club français de Belgique (Secrétaire général honoraire), de l'Association Charles Plisnier (Président honoraire), de l'Association royale des Écrivains de Wallonie, des Biennales internationales de Poésie de Liège.

CHOISISSEZ VOTRE PLANÈTE RAYMOND QUINOT

Le Soleil

*Nous t'adorons ô Barbe-Jaune,
Père de tous les tournesols.
Mais fait briller moins fort ton trône
Ou permets nous un parasol.*

*La chaleur nous rend filiformes
Dans le désert sans goutte d'eau.
Mille hommes accablés s'endorment
A l'ombre d'un petit chameau.*

... et la Lune

*Nous t'adorons ô Blanche-Face,
Déesse au ventre toujours froid.
La nuit qui glisse sur la glace
Est une soeur digne de toi.*

*Deux esquimaux, sur la banquise,
Que le gel mord jusqu'aux orteils,
Aidés de leurs pingouins, construisent
Un mâât pour fuir vers le soleil.*

VI NIVELE

Dj'adôr' èm vî Nivèle, ès klokî, ès Dodin.ne,
Ses mézos dé d' dins 'l tîmps qu'ont ieûs leûs mur' tchamoussîs
Avé leû gris pègnon yè dès uch' dé bo d' tchin.ne
Què l'pus fôurte dès apiètes né sârouût dèstchaussî

Souvint, quand i fêt bia, d'lé in richot qui trin.ne
Au mitan d'in boskèt djè va voltî rêver.
Djè sûs loyî à 'm vile come pal pus spèsse dès tchin.nes
Nivèle c' est toute ém vîye, à yèle djè m'sins rivé.

Vos m' demandez poukè ? djè n'sârouûs vos rèsponde,
Djè vwès voltî 'm Nivèle paskè dj'sûs in Aclot
Yè qu'c'est là qu'dj'ai troté quand dj'n'astouûs qu'in gavio.

Yè cor bi' minme djè sroûs dé l'autè costé du monde
Quand dvènu vî stala djè m'sintirai mori,
Al plène course pou Nivèle vos m'vîrez racouri !

Willy Chauffoureaux, Nivelles, 1950
(Extrait de l'anthologie « *Ène kèrtinèye dè fleûrs* », *Un panier de fleurs*)

Traduction : *Vieux Nivelles*. J'adore mon vieux Nivelles, son clocher, sa Dodaine, Ses maisons d'autrefois qui ont les murs moisis/ Avec leur pignon gris et des portes en bois de chêne/ Que la plus forte hache ne pourrait enfoncer// Souvent, quand il fait beau, près d'un ruisseau qui serpente/ Au milieu d'un bosquet j'aime aller rêver/ Je suis lié à ma ville comme par la plus grosse des chaînes/ Nivelles c'est toute ma vie, à elle je me sens rivé// Vous me demandez pourquoi ? je ne pourrais vous répondre, J'aime Nivelles parce que je suis un Aclot/ Et que c'est là que j'ai trotté quand je n'étais qu'un gamin// Et encore bien même serais-je à l'autre bout du monde/ Quand devenu vieux de la vieille je me sentirai mourir/ A toutes jambes vers Nivelles vous me verrez accourir !

BREVES

Je resterai proscrit, voulant rester debout.

Victor Hugo

Nos doutes sont des traîtres, ils nous frustreront souvent du bien que nous pourrions obtenir parce qu'ils nous font craindre d'essayer.

Shakespeare



LE COIN DES AMIS

ELECTIONS

COMMUNALES



Nous suggérons aux **MEMBRES** de la Ligue Wallonne, en règle de cotisation, candidats aux élections communales de se faire connaître à nos lecteurs en nous signalant la plus rapidement possible la place qu'ils occupent et le nom de la liste sur laquelle ils se présentent.

Les premières réponses :

Nikola BRESART, Architecte
N° 32 liste PS de Mons

Eric MERGAM
liste renouveau bruxellois
Ville de Bruxelles

Janine et Antoine VAN CALCK
18 et 19^{ème} liste FDF d'Evere

Caroline Persoons
2^{ème} liste du Bourgmestre
Woluwe-Saint-Pierre

Marc FAUCON (FDF)
12^{ème} liste MR d'Ixelles

Fabian MAINGAIN (FDF)
45^{ème} liste Renouveau Bruxellois
A la Ville de Bruxelles

Françoise CARTON de WIART (FDF)
11^{ème} liste du Bourgmestre
Etterbeek

Michel VANDERCAM
20^{ème} liste du Bourgmestre
Woluwe-St-Pierre

Marcel ANDRE
32^{ème} liste PS Etterbeek

Jean-Luc ROBERT
3^{ème} liste du Bourgmestre
Etterbeek

Guy DEBISSCHOP
liste MR – Intérêt Brainois
Braine-l'Alleud

UNE BELLE JOURNÉE

Ce 10 juin tous les participants étaient ponctuels pour prendre le départ pour Binche sous un soleil matinal de bon aloi.

Nous fûmes accueilli au Musée du Masque par un personnel compétent et dévoué qui nous exposa non seulement la vie du Gille mais aussi les masques réalisés dans le monde. Beaucoup auraient voulu prolonger la visite et se promirent de revenir plus longuement.

A 13 heures nous étions à Fontaine l'Évêque, ce fut plus un banquet gastronomique qu'un dîner et nous nous faisons un plaisir de vous communiquer le texte de la lettre de remerciement dont a été chargée notre vice-Présidente.

A monsieur Michel Pliskaa

Cher `chef ' et ami,

Notre présidente Madame Lambot me charge d'une mission bien délicate ! Comment résumer, en effet, tous les commentaires enthousiastes qui ont fusé après le merveilleux repas pris chez vous ce samedi 10 juin !

D'emblée nous nous sommes sentis chez nous dans votre belle salle ! Vous nous avez accueillis comme des membres de la famille, comme si on se connaissait depuis toujours.

Le repas était parfait, servi avec gentillesse et professionnalisme... et quelle abondance ! Vraiment, vous nous avez comblés. Je ne sais ce qu'il faut le plus louer : de l'apéritif au dessert, tout était en finesse, en saveur, en surprise. Il y a des années que je participe aux excursions de la Ligue Wallonne, jamais je n'avais entendu un tel concert d'éloges.

Un petit regret cependant : l'horloge qui nous guettait car il fallait réaliser notre programme. Sans quoi, nous nous serions volontiers attardés encore. Soyez certain que les ascenseurs de Strépy-Thieu ont vu débarquer un groupe euphorique !

Nous espérons qu'une telle occasion de faire la fête se représentera et nous vous adressons nos plus chaleureuses félicitations et nos remerciements que vous voudrez bien transmettre à vos collaborateurs.

Pour la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles

Marie-Claire Dalozé
Vice-présidente

Toujours sous un beau soleil nous rejoignîmes le bateau qui devait nous faire descendre les 75 mètres de l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu dont nous avons admiré la puissance et la technicité

Après le verre de l'au revoir au son d'un orphéon à Lillois nous avons regagné Bruxelles Au terme d'une journée bien remplie.

L'AU REVOIR

Mady Ponsar-Martin

Née à Bertrix en 1912 nous a quitté à la fin juin Elle avait 94 ans, hébergée aux Ursulines depuis quelques temps, elle aimait toujours recevoir et lire notre bulletin.

Pendant plusieurs années elle a assumé la présidence des Bertrigeois de Bruxelles.

En Ardennaise tenace et volontaire, elle a toujours défendu les Wallons et les Francophones et voulant rendre un dernier service, elle a légué son corps à la science.

La Ligue Wallonne présente à sa famille et à ses amis ses condoléances les plus chaleureuses.

Marie-Angèle Dellot-Chenot

Née à Houdémont en 1918, passa une partie de sa vie à Bruxelles Ville où elle s'impliqua dans les mouvements wallons et dès 1964 adhéra au FDF. Etablie en 1971 à Watermael-Boitsfort elle fut élue plusieurs fois Conseillère communale.

On se souvient de sa silhouette élégante, un petit bout de femme à une énergie de battante.

Extrait de l'article de
Jeanne Moreau dans Essentielles

SOUVENIR

Lors des élections communales de 1970, à Bruxelles-Ville Jacques Georgin, secrétaire de la section FDF de Laeken collait des affiches électorales.

Surpris par les militants du VMO, il fut battu à mort et décédait quelques instant après.

Le souvenir de ce compagnon cordial et généreux est toujours dans la mémoire des anciens qui voudraient faire partager à tous son esprit de fraternité et de tolérance.

ALD.

Une initiative très intéressante

Madame Caroline Persoons, Députée et Conseillère communale a publié une brochure :

« Ma commune, elle est trop chouette ! »

Petit manuel destiné aux enfants qui, en 40 questions, veut faire mieux connaître Woluwe-Saint-Pierre

Nul doute que ce fascicule permettra aussi à tous de mieux découvrir cette commune mais aussi de se remémorer le fonctionnement communal et ainsi se préparer aux élections du 6 octobre.

www.caroline-persoons.be



LES ACTIVITES DES CERCLES WALLONS

CERCLE ROYAL BORAIN

Président Fernand Rossignol – 02/673.25.37

2 septembre 2006 à 15 h au Parc Josaphat – Crossage du Roi

8 septembre 2006 à la PUS d'Uccle – Concours de pétanque

14 octobre 2006 – Célébration du 80^{ème}

19 novembre 2006 à la Maison Haute – Fête patoisante

9 décembre 2006 à Ganshoren – Banquet de la Ste Barbe

LES TOURNAISIENS SONT LA

Président Christian Bocquet – 067/55.52.74

21 octobre 2006 – Dîner de chasse à Rochehaut

ASSOCIATION ROYALE DES ÉCRIVAINS WALLONS

Président : Joseph Bodson – 0498/10.50.83

Tous les premiers mercredis du mois

Espace Wallonie Bruxelles à 17 h

A.S.B.L. SENIORS AUDERGHEM

Président : Bernard Noël - 02/676.48.28

Du 1 au 11 septembre Séjour à Grasse

Jeudi 21 Excursion à Bastogne-Clervaux...

Jeudi 28 : Goûter-spectacle Centre culturel d' Auderghem à 14 h.

Jeudi 5 octobre : Excursion Nivelles et environs

Mardi 24 octobre : Concours d'orthographe, Seniors.

CERCLE ROYAL GAUMAIS DE BRUXELLES

Président : Jean-Marie Fox : 02/649.24.79

Du jeudi 2 novembre au 4 novembre 2006-07-20 Mini-croisière en car et en bateau vers York et retour par Rotterdam à partir de 60 euros, y compris les repas à bord.

ASSOCIATION WALLONNE DE LA WOLUWE - AUDERGHEM

Président José Rassart : 02/672.85.97

Samedi 23 septembre Tourisme et gastronomie - Château de Freyr, Celles sur Lesse, Maredsous

ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE DE ZAVENTEM

Président : Xavier Jacque 068/55.32.64

Samedi 23 septembre : Fête de la Communauté française de Belgique. « Journée Princes Evêques » à Liège

Palais des Princes Evêques, repas de fête, trésor de la Cathédrale Archéoforum PAF 65 € www.associationzaventem.be

UNION DES GROUPEMENTS WALLONS DE BRUXELLES

Président Roger Reumont 02/673.26.39

Vendredi 29 septembre à 19h - Maison Communale de Watermael-Boitsfort - Remise du prix de l'UGWB, dîner

Samedi 30 septembre à 11 heures - Rassemblement des Wallons de Bruxelles Place des Martyrs pour rendre hommage aux combattants de 1830 et saluer les victimes des combats pour notre indépendance. - Allocution à l'Espace Wallonie-Bruxelles

ESPACE WALLONNIE de BRUXELLES

Ministère de la région wallonne - Direction de la Communication

25-27, rue Marché aux Herbes - 1000-Bruxelles

Tél. 02/506 43 40 ou 41 - Fax : 02/503 43 79

cia.bruxelles@mrw.wallonie.be

Entrée gratuite

Ouvert du mardi au vendredi de 11 à 18h et le samedi de 11h à 16h.

Programme des expositions 2006:

Espace central

Du 23 juin au 9 septembre : exposition « Val-Saint-Lambert » -

Du 21 septembre au 29 octobre : exposition sur le stylisme en Wallonie.

Du 3 novembre au 30 décembre : « WATKYNE et les sentiers de l'Etrange, au pays des Collines »

Salle d'exposition côté Petite rue au Beurre

Du 7 au 30 septembre : vitraux de Patricia DETRY

Du 5 au 28 octobre : aquarelles de Laurence BURVENICH –

Du 3 novembre au 30 décembre : peintures de Jacques VANDEWATTYNE (pseudonyme WATKYNE)

NOTRE JOURNAL

NOTRE SITE

LA LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

Le périodique mensuel francophone

Chaque mois pour toutes les lectrices et pour les lecteurs
- la pertinence d'un regard francophone sur l'actualité
- 4 à 6 pages pour accompagner notre militance
- 2 à 4 pages consacrées à la culture et aux loisirs
Adhésion : 10 € par an (10 numéros) à verser au compte n°
145-0539031-61 de Ligue wallonne 1200 Bruxelles

[rttp://www.liguewallonnebruxelles.be](http://www.liguewallonnebruxelles.be)